

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 18

Artikel: Donné, c'est donné
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'avai encora demi-haora po arrevà à la misa. Tzantzoillet troupenave de colère à l'arrevaye de l'autro.

— Ah! t'é quie, melion dao treinte! L'é lo momeint d'arrevà quand la misa est finia! L'é onna vergogne dè laissi parti dei vatzés dè ellia sorta, et ora que sont via, cò apré!

— Cò apré, cò apré! Sont-te ballés?

— Quand té dio que n'est rein qu'è dei grossés Frebordzaisés dao canton dè Berna.

H.

Joli mai.

Joli mai, joli mai,
Joli mois de mai, qui embaume,

avec toi, reviennent le gai soleil, la verdure, les fleurs, les papillons... et les horaires. Nous recevons à l'instant l'un des plus complets et des mieux compris de ceux-ci, l'*Horaire du Major Davel*, édité par M. A. Borgeaud, imprimeur. Pour 20 centimes, il nous donne tous les renseignements que l'on peut exiger d'une telle publication.

De plus, à cette nouvelle édition, il a été apporté plusieurs améliorations importantes, destinées surtout à permettre une consultation plus rapide. L'*Horaire du Major Davel* est en vente dans les librairies, papeteries, magasins de cigares, kiosques, dans les gares, etc.

Passe-temps.

Problème. — Un commerçant a mis de côté fr. 51,000 en 5 ans, savoir :

Dans la 2^e année, $\frac{2}{3}$ de plus que dans la 1^{re};
» 3^e » 12,885 fr.;
» 4^e » $\frac{1}{11}$ de moins que dans la 2^e;
» 5^e » 415 fr. de plus que dans la 2^e;

Combien a-t-il économisé chaque année?

Tout lecteur du Conteur a droit au tirage au sort pour la prime.

Au fond des bois.

La construction très prochaine de la ligne de tramway Lausanne-Cugy va rapprocher encore les Lausannois de l'antique Abbaye de Montheron, qui est, en été, un de leurs buts de promenade préférés.

L'auberge, installée dans l'ancien prieuré, continue les traditions de bonne chère que cultivait avec soin les religieux qui furent les premiers hôtes de cette pittoresque demeure, perdue au fond des bois.

Sur la porte, une enseigne, œuvre d'un peintre de talent, évoque le souvenir de ces moines. « Mais, dit à ce propos un chroniqueur, les moines de Montheron n'étaient point tout à fait comme ceux que représentent l'enseigne; ils n'étaient ni bruns comme des capucins, ni noirs comme leurs rivaux, les clunistes de Romainmôtier et de Payerne. Ils n'avaient de noir que le long scapulaire qu'ils portaient sur leur robe de laine blanche; c'était le costume des Cisterciens, que nous retrouvons, dans notre pays, à Bonmont, à Hautcrêt et à Hauterive, les seules maisons, avec Montheron, que cet ordre possédait dans l'Helvétie occidentale. »

C'est l'évêque de Lausanne, Gui de Marlanie, qui, le 21 juin 1142, signa définitivement la charte de fondation du monastère créé par St-Bernard, abbé de Clairvaux, célèbre moine de l'ordre de Cîteaux.

Nos cénobites manèrent surtout la bêche; ce sont eux qui colonisèrent en quelque sorte le Jorat. Ils y étaient installés depuis sept mois à peine que déjà leurs possessions s'étendaient des deux côtés du Talent, depuis Froideville jusqu'aux Caboles, ainsi que dans les Râpes du Jorat oriental, à la droite de la grande route actuelle de Lausanne à Moudon.

Au nombre des premiers bienfaiteurs de l'Abbaye de Montheron était la famille de Goumoëns, qui tenait en fief des évêques de

Lausanne la foresterie ou la garde des forêts du Jorat. Le domaine sur lequel s'élève l'Abbaye avait été donné à celle-ci par un seigneur de Goumoëns. Ce domaine se composait de la ferme appelée la Grange-Neuve, sur la rive gauche du Talent, et des bois de la rive droite, où se trouve le hameau de Montheron, ainsi que le village de Froideville, fondé par les religieux. Il comprenait à peu près tout le territoire situé entre les bois d'Archens, au couchant, et la terre de Saugealles, au levant.

Les moines reçurent également, du même donateur, la terre des *Allous*, c'est-à-dire le domaine du Buron, près de Pentheréaz, ainsi que le droit d'usage et de pâturage illimité dans toute l'étendue du Jorat et dans les bois de Vernand.

C'est en raison de ces donations que les nobles de Goumoëns avaient leur sépulture de famille dans l'église abbatiale de Montheron, sous le maître-autel.

Constitué en seigneurie ecclésiastique, limitée au midi par les Râpes ou grands bois du Benenté et des Côtes, à l'orient par les bois du Jorat d'Echallens, au nord par les bois du Raffort et de la seigneurie de Bottens et à l'occident par les bois de Bretigny et de Cugy, le couvent exerça durant quatre siècles, dans ce territoire, par l'entremise de ses propres officiers, tous les droits de haute, moyenne et basse juridiction, sauf le dernier supplice, qui appartenait au prince-évêque de Lausanne. Aucun événement saillant ne vint interrompre cette monotone existence. Les moines gouvernaient leurs serfs; ils les affranchissaient aussi, tantôt l'un, tantôt l'autre; un jour, Bouless; un autre jour, Froideville, pour 45 florins d'or.

La Réformation vint mettre un terme à ces beaux privilèges. Ni abbé, ni moines ne s'y attendaient. Ils vivaient tranquilles, sans soucis comme sans lumières,

Se laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle.

Ils avaient cependant un gros péché sur la conscience. Lorsque, en 1519, le duc de Savoie eut réussi à faire rompre le traité de combourgeoisie des Fribourgeois avec Genève, le prieur de Saint-Victor, Bonivard, partisan des Suisses, dut s'enfuir. « Je m'adressai, dit ce » lui-ci, à un gentilhomme du Pays de Vaud, » nommé Messire de Vaulruz, avec lequel j'ai » vais grande familiarité, et à l'abbé de Mon- » theron, qui était né mon sujet. Ils me pro- » mirent de me mener, en habit dissimulé de » moine, jusqu'à Montheron et de là à Echal- » lens, qui appartient à MM. de Berne et de » Fribourg. Mais, arrivé à Montheron, ils me » mirent sous bonne garde, me menacèrent » de me faire mourir et me forcèrent à renon- » cer à mon bénéfice. »

L'abbé garda le prieuré de Saint-Victor pour lui, fit à Vaulruz une pension de 200 livres, et tous deux livrèrent Bonivard au duc, qui le retint deux ans prisonnier à Grolée.

En 1536, Berne, devenue maîtresse du pays, donna les biens du couvent à la ville de Lausanne, en récompense de sa soumission. La commune de Lausanne en est toujours propriétaire.

Les murs du cloître subsistent encore en grande partie. L'église seule a été reconstruite, mais l'ensemble est le même qu'aux jours de sa fondation. Il est fort probable que, sans la Réformation, un monastère aux vastes proportions eût remplacé, au XVII^e siècle, l'humble édifice du XII^e.

Mais ne reprochons rien à l'histoire; elle fait bien ce qu'elle fait.

Donné, c'est donné.

Voilà une anecdote parfaitement authenti-

que; c'est un chef de gare qui nous l'a contée :

Le secrétaire d'une commune de La Côte se rendait à Genève. On venait d'inaugurer, dans nos chemins de fer, l'installation des bouillottes.

Seul dans le compartiment avec un voyageur de commerce, le fonctionnaire communal regardait curieusement son voisin se chauffer les pieds sur la bouillotte.

— Vous avez là quelque chose de bien commode, Mossieu, fait-il au bout d'un moment.

— La bouillotte? Très commode, en effet; ça ne me quitte jamais en voyage.

— Ah! vous appelez ça une bouillotte... Est-ce pas un peu pesant?

— Non, pas trop.

A la station suivante, le voyageur de commerce prend sa valise et sort.

— Hé!... Mossieu!... Mossieu!... vous oubliez votre bouillotte, lui crie le secrétaire.

— Merci de l'attention. Ecoutez, Monsieur, comme je n'en aurai pas besoin de longtemps et que j'en ai d'autres à la maison, je vous la donne, puisqu'elle vous plaît tant.

Arrivé à Genève, notre compatriote emporte bravement la fameuse bouillotte sur son épaule, aux yeux ébahis des voyageurs et des employés de la gare.

— Hé! là-bas, qu'est-ce que vous faites? lui crient ces derniers; voulez-vous bien remettre cette bouillotte où vous l'avez prise.

— C'est bon!... c'est bon!... elle est à moi; ce mossieu qui est descendu à Coppet me l'a donnée.

On eut mille peines à lui faire comprendre qu'on s'était moqué de lui.

L'Union chorale à Paris. — Dans le train, avant l'arrivée à Paris :

— Dis-donc, Marc, fait-on parade en ville?

OPÉRA. — Nous avons eu cette semaine, *Mignon*, d'Ambroise Thomas, et *Manon*, de Massenet; la vieille et la nouvelle écoles. « Mignon » a ceci de particulier qu'il est, à Lausanne, tout au moins, un constant objet de polémique entre les musiciens de tous grades et le gros public. Celui-ci, dans sa candeur naïve, s'en va toujours plus nombreux applaudir cet opéra, en dépit des assauts des purs, qui prétendent que ce genre de musique et cette conception du théâtre ont fait leur temps. Peut-être ont-ils raison. Mais enfin, puisqu'il est encore des personnes qui aiment à entendre chanter le « pays où fleurit l'oranger », nous ne voyons pas pourquoi on les chicane. *Mignon* ne peut faire ni bien, ni mal; c'est une jouissance très innocente.

Quant à *Manon*, c'est une autre affaire. Mais c'est une œuvre fort belle, qui fait aussi plus comble et que l'on jouera longtemps encore, pour toutes sortes de raisons.

Et puis, avec une troupe d'opéra comme celle que nous avons, on va au théâtre, quand même, quoi qu'il y ait sur l'affiche. On a toujours du plaisir, beaucoup de plaisir.

KURSAAL. — Le directeur de Bel-Air nous disait, l'autre soir, devant une salle comble, que la saison d'opéra lui faisait du tort. Vraiment nous ne voyons pas en quoi l'opéra pourrait faire du tort au Kursaal. Il y a sept jours dans la semaine et, le théâtre n'en a que trois. Le Kursaal, qui a les quatre autres, a toujours des spectacles si attrayants et si fréquemment renouvelés que le public ne peut résister à la tentation; il n'a que le temps de faire la navette entre Georgette et Bel-Air. Le plaisir ne compte pas. C'est peut-être un tort! Le moyen d'arrêter le courant, quand il faut lutter contre l'attrait de programmes toujours nouveaux et toujours intéressants.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.